

# Conseil Municipal des Jeunes : Une opportunité pour tous !

## Rappel : pourquoi un CMJ ?

Le Conseil Municipal de Lainville a décidé de mettre en place une organisation qui permette d'éviter un cloisonnement entre les jeunes et le reste de la population Lainvilloise, qu'un dialogue soit naturellement établi et que les jeunes participent à la vie active de la commune.

Cette organisation sera basée sur 2 assemblées correspondant à 2 tranches d'âges :

- un Conseil Municipal des Jeunes (du CM1 à la 3ème)
- une Assemblée Générale Permanente (AGP : de la Seconde jusqu'à 21 ans).



## On en est où exactement ?

La première réunion d'information qui s'est tenue le 6 Juin 2009 a démontré l'intérêt que ce projet suscitait auprès de tous, jeunes, parents, adultes.

La Commission Jeunes du Conseil Municipal, s'appuyant sur l'expérience et le conseil de l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes), a décidé de mettre en place ces assemblées en 2 temps :

- **1er temps** : Elections du CMJ
- **2ème temps** : Création de l'AGP

Nous démarrons maintenant la phase des élections du CMJ : elles se tiendront le 17 Octobre 2009, et la création de l'AGP se fera courant Novembre (voir agenda ci-dessous).



## Quelles sont les « règles » ?

De manière à assurer une continuité d'une année sur l'autre dans la représentativité notamment à l'école de Lainville, et du fait que les élections du CMJ se feront tous les 2 ans, les 14 élus seront répartis ainsi :

- **CM1** ==> 4 élus
- **CM2** ==> 2 élus
- **De la 6ème à la 3ème** ==> 2 élus par classe

Les candidats pourront être élus par leurs camarades de même tranche d'âge (ex : les 6èmes votent pour les 6èmes), les élèves de CE2 de l'école pouvant également voter pour élire un CM1. Les électeurs du CE2 à la 3ème - munis de leur carte d'électeur qui leur sera prochainement délivrée, pourront donc participer à l'élection du 17 octobre 2009.

## Quelles sont les dates à retenir ?

- **26 Septembre** : réunion publique ouverte aux jeunes, aux parents, et aux adultes souhaitant apporter un concours, où les différentes questions que vous vous posez seront abordées, et où plus de détails seront donnés quant aux élections elles-mêmes, ainsi qu'aux modalités de fonctionnement
- **Du 1er au 5 Octobre** : les candidats déposent leur acte de candidature et leur profession de foi aux heures d'ouverture de la mairie, ils seront affichés sur des panneaux prévus à cet effet les jours suivants
- **10 Octobre** : une réunion / débat sera organisée où chaque candidat pourra présenter ses idées
- **17 Octobre** : les élections se tiendront en Mairie, 6 bureaux de vote correspondant seront tenus

## Pour en savoir plus, pour poser vos questions...

Nous vous invitons **parents, enfants, accompagnants** à nous rejoindre lors de la réunion du **26 septembre**.

Vous pouvez aussi contacter les membres de l'équipe « Jeunes » : **Mélanie Bizieau** (06.12.45.28.51), **Nathalie Pouplard** (06.71.68.40.42), **Pierre Fenez** (06.07.60.52.65), **Sylvain Dumay** (06.03.00.77.21) et **Laurent Macé** (06.11.49.32.54) qui restent à votre écoute. Vous pouvez également poser vos questions à travers le site Internet <http://www.lainville.fr>

Enfin, pour les candidats, des exemples de profession de foi ainsi qu'une matrice (téléchargeables sur le site Internet) seront proposés. En cas de non distribution à votre domicile d'ici le 30 octobre 2009 de la carte d'électeur, merci de nous contacter au plus vite, par les coordonnées présentées ci-dessus, ou en contactant le secrétariat en Mairie.

# Parents, enfants : mobilisez-vous !